

PREMIÈRE EXPÉDITION

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-TROIS ET LE QUINZE SEPTEMBRE À NEUF HEURES TRENTE MINUTES

À la requête de :

ESTEREL COTE D AZUR AGGLOMERATION, ayant son siège social au 624 Chemin Aurélien à SAINT-RAPHAEL (83700), représentée par Madame Yann LE PALUD, chargé de mission

Monsieur Yann LE PALUD m'expose :

" Des travaux d'aménagement de la promenade des bains vont prochainement débiter ; cette dernière s'étendra de Santa Lucia à Port-Fréjus.

5 enquêtes publiques sont ouvertes et les avis s'y afférant sont affichés dans les ville de Fréjus et de Saint-Raphaël ; 14 affiches sont affichées à SAINT-RAPHAEL, dont 1 au siège de ma requérante et 6 sont affichées sur la commune de FREJUS. Les affiches sont au format A2 sur un fond de couleur jaune.

*Une de ces enquêtes publiques porte sur l'objet suivant : **Enquête publique préalable à la déclaration de projet au titre du code de l'environnement.***

Je vous requiers afin de constater que l'avis portant sur l'objet cité ci-dessus est affiché sur les sites de Fréjus et de Saint-Raphaël.»

Déférant à cette réquisition

Je, Camille DEKESEL, Clerc habilitée aux constats au sein de la SAS AZUR JURIS à la résidence de Saint Raphaël (Var), y demeurant Résidence Le Trianon, 133 Boulevard Georges Clémenceau, soussignée,

ME SUIS TRANSPORTEE ce jour à SAINT-RAPHAEL (83700) et à FREJUS (83600), où là étant, en présence de Monsieur Yann LE PALUD , j'ai procédé aux constatations suivantes :

Les affiches d'avis d'enquête publique relatives à l'objet suivant " **ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION DE PROJET au titre du code de l'environnement**" sont affichées sur 20 sites, dont 14 sont situés sur la commune de SAINT-RAPHAEL et 6 sur la commune de FREJUS.

1 affiche relative à l'enquête publique susmentionnée est affichée sur chacun des 20 sites suivants :

- Bureau municipal d'Agay, Boulevard de la Plage à (83530) SAINT-RAPHAEL
- Mairie annexe du Dramont, 331 Chemin des Sangliers à (3530) Le Dramont
- Mairie annexe de Boulouris, Boulevard des Mimosas à (83700) SAINT-RAPHAEL
- Santa Lucia (face au spar de Santa Lucia) 2 Place Amiral ortoli à (83700) SAINT-RAPHAEL
- Jardin Beurivage derrière l'obélisque à SAINT-RAPHAEL (83700)
- Epi Diana, (83700) SAINT-RAPHAEL) sur la promenade Rene Cotty en face de l'avenue DUMONT
- La réserve, Promenade René Coty (83700) SAINT-RAPHAEL.
- Montée d'escaliers Rue Léon Basso à SAINT-RAPHAEL (83700)
- Mairie de Saint-Raphaël, Place Sadi Carnot à SAINT-RAPHAEL (83700)
- Esplanade Delayan à SAINT-RAPHAEL (83700)
- 174 Boulevard Felix Martin à SAINT-RAPHAEL (83700), à côté du square du souvenir français
- Pont d'Arcole à SAINT-RAPHAEL (83700)
- le Kiosque au Pont d'Arcole à FREJUS (83600) au 493 Boulevard de la Libération
- La poste, Place de la République à FREJUS (83600)
- Ecole de voile au 910 Boulevard d'Alger à FREJUS (83600)
- Police municipale au 34 Boulevard de la libération à FREJUS (83600)
- Mairie annexe de Saint-Aygulf à SAINT-AYGULF (83370) Avenue Ancien Leboeuf
- Mairie de Fréjus, Place Formigé à FREJUS (83600)
- Esterel Côte d'Azur Agglomération à SAINT-RAPHAEL (83700) au 624 Chemin Aurélien
- Mairie Annexe de Valescure, Centre commercial Golf Estérel - 16 Boulevard Darby (83700) SAINT-RAPHAEL

Mairie annexe du Dramont, 331 Chemin des Sangliers à (3530) Le Dramont



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION DE PROJET
au titre du code de l'environnement

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté communautaire du 08/09/2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration de projet au titre du Code de l'Environnement pour le projet d'aménagement de la Promenade des Bains, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branleac, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boyssier, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 21/07/2023 de Monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (broucher et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (broucher d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Saint-Raphaël, 26 place Sadi Carnot à Saint-Raphaël.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot (siège de l'enquête),
 - de 9h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
 - de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf jours fériés
- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formighi,
 - de 9h à 17h00 (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf les week-ends et jours fériés.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :
Mairie de Saint-Raphaël (siège de l'enquête) Monsieur le commissaire enquêteur – Déclaration de projet Promenade des Bains - 26 place Sadi Carnot - 83700 SAINT-RAPHAËL

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet d'Estérel Côte d'Azur Agglomération <https://esterelecotedazur-agglo.fr>
Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pdb@esterelecotedazur-agglo.fr

Il ne sera pas tenu compte des courriers, mails et autres documents reçus après la fin de l'enquête fixée au 03 novembre 2023 à 15h30.

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Raphaël et en mairie de Fréjus pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

Le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : au siège d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, en mairie de Fréjus, en mairie de Saint-Raphaël, en Préfecture du Var et sur le site internet d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès d'Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 624, chemin Aurélien (point-point A.Kar) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence Bréus - Lbreus@esterelecotedazur-agglo.fr)

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L.126-1 du code de l'environnement.

30 septembre - Conférence
1er octobre - Piston Gauguette
12 novembre - 15 ans de Cyril Dromont
17 novembre - Beaujolais nouveau
2 - 3 décembre - Sainte-Barbe
6 - 10 décembre - Téléthon
17 décembre - Lait de Noël
décembre - Noël des Ecoles
28 décembre - Bœuf d'an au Dromont



Mairie annexe de Boulouris, Boulevard des Mimosas à (83700) SAINT-RAPHAEL



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION DE PROJET
au titre du code de l'environnement

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté communautaire du 09/09/2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration de Projet au titre du Code de l'Environnement pour le projet d'aménagement de la Promenade des Bains, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellec, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boyser, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 21/07/2023 de Monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Saint-Raphaël, 26 place Sadi Carnot à Saint-Raphaël.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAd (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot (siège de l'enquête),
 - De 9h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf jours fériés
- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé,
 - de 9h à 17h00 (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf les week-ends et jours fériés.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :
Mairie de Saint-Raphaël (siège de l'enquête) - Monsieur le commissaire enquêteur - Déclaration de projet Promenade des Bains - 26 place Sadi Carnot - 83700 SAINT-RAPHAËL.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet d'Estérel Côte d'Azur Agglomération <https://esterelecotedazur-agglo.fr>
Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pub@esterelecotedazur-agglo.fr

Il ne sera pas tenu compte des courriers, mails et autres documents reçus après la fin de l'enquête fixée au 03 novembre 2023 à 15h30.

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Raphaël et en mairie de Fréjus pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

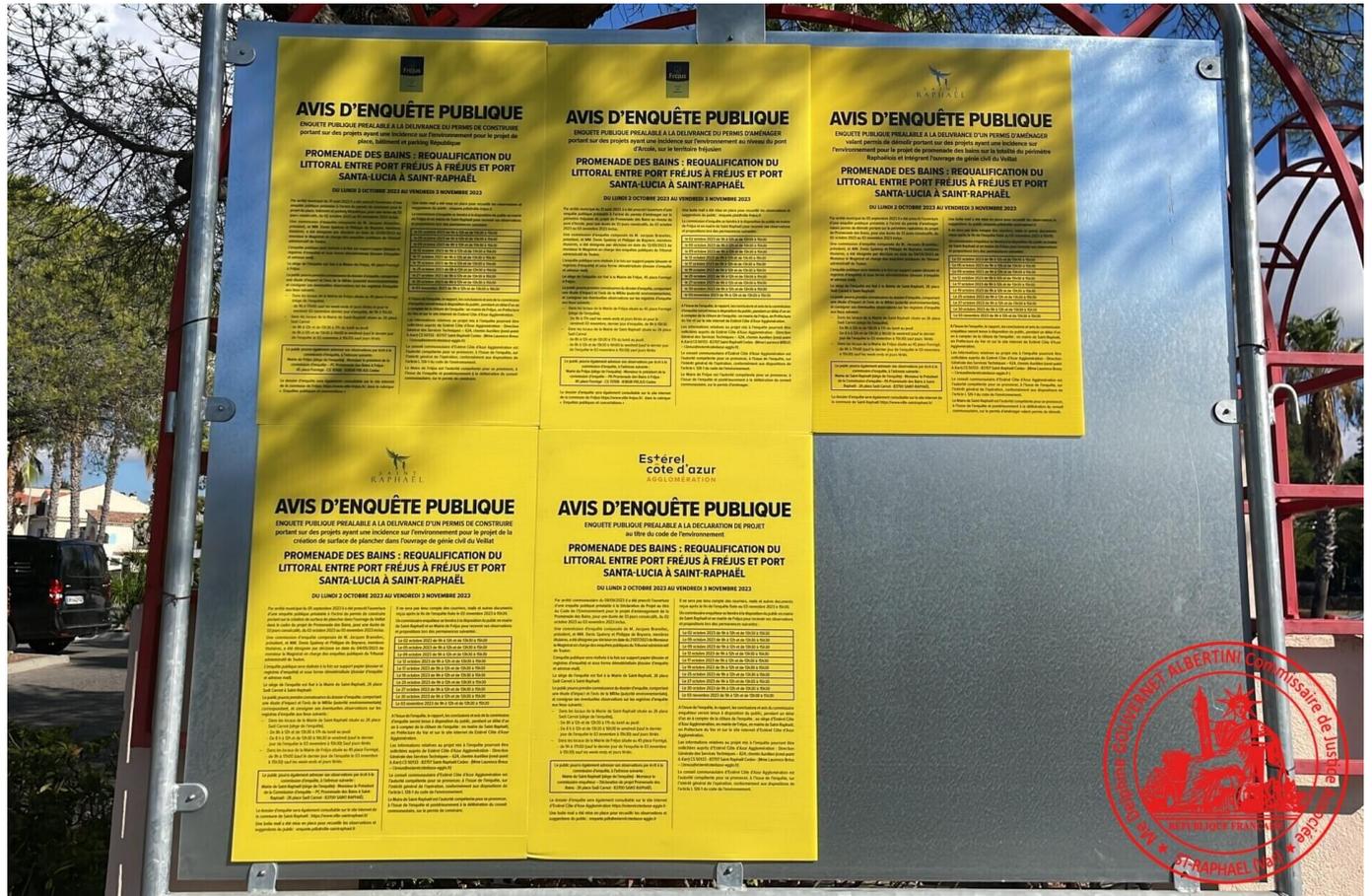
Le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

À l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur seront mis à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : au siège d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, en mairie de Fréjus, en mairie de Saint-Raphaël, en Préfecture du Var et sur le site internet d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès d'Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 624, chemin Aurélien (rond-point A.Kar) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence Breus - lbreus@esterelecotedazur-agglo.fr)

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L.126-1 du code de l'environnement.





AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION DE PROJET
au titre du code de l'environnement

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté communautaire du 08/09/2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration de Projet au titre du Code de l'Environnement pour le projet d'aménagement de la Promenade des Bains, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellec, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boysere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 21/07/2023 de Monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Saint-Raphaël, 26 place Sadi Carnot à Saint-Raphaël.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot (siège de l'enquête),
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf jours fériés
- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé,
 - de 9h à 17h00 (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf les week-ends et jours fériés.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Raphaël (siège de l'enquête) - Monsieur le commissaire enquêteur - Déclaration de projet Promenade des Bains - 26 place Sadi Carnot - 83700 SAINT-RAPHAËL

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site Internet d'Estérel Côte d'Azur Agglomération <https://esterelecotedazur-agglo.fr>

Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pdb@esterelecotedazur-agglo.fr

Il ne sera pas tenu compte des courriers, mails et autres documents reçus après la fin de l'enquête fixée au 03 novembre 2023 à 15h30.

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Raphaël et en mairie de Fréjus pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

Le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : au siège d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, en mairie de Fréjus, en mairie de Saint-Raphaël, en Préfecture du Var et sur le site internet d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès d'Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 624, chemin Aurélien (rond-point A. Karr) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - Mme Laurence Bréus - l.breus@esterelecotedazur-agglo.fr

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L.126-1 du code de l'environnement.





Estérel
côte d'azur
AGGLOMÉRATION

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION DE PROJET
au titre du code de l'environnement

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté communautaire du 08/09/2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration de Projet au titre du Code de l'Environnement pour le projet d'aménagement de la Promenade des Bains, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellec, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boysere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 21/07/2023 de Monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Saint-Raphaël, 26 place Sadi Carnot à Saint-Raphaël.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot (siège de l'enquête),
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
 - De 8 h à 12h et de 13h30 à 16h30 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf jours fériés
- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé,
 - de 9h à 17h00 (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf les week-ends et jours fériés.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :
Mairie de Saint-Raphaël (siège de l'enquête) - Monsieur le commissaire enquêteur - Déclaration de projet Promenade des Bains - 26 place Sadi Carnot - 83700 SAINT-RAPHAËL

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet d'Estérel Côte d'Azur Agglomération <https://esterelcotedazur-agglo.fr>
Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pdb@esterelcotedazur-agglo.fr

Il ne sera pas tenu compte des courriers, mails et autres documents reçus après la fin de l'enquête fixée au 03 novembre 2023 à 15h30.

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Raphaël et en mairie de Fréjus pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

Le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

À l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : au siège d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, en mairie de Fréjus, en mairie de Saint-Raphaël, en Préfecture du Var et sur le site internet d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès d'Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 624 chemin Aurélien (bord-point A.Kar) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence Bréus - l.breus@esterelcotedazur-agglo.fr)

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L 126-1 du code de l'environnement.





Epi Diana, (83700) SAINT-RAPHAEL) sur la promenade Rene Cotty en face de l'avenue DUMONT



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION DE PROJET
au titre du code de l'environnement

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté communautaire du 08/09/2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration de Projet au titre du Code de l'Environnement pour le projet d'aménagement de la Promenade des Bains, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellac, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boysere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 21/07/2023 de Monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Saint-Raphaël, 26 place Sadi Carnot à Saint-Raphaël.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot (siège de l'enquête),
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf jours fériés
- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé,
 - de 9h à 17h00 (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf les week-ends et jours fériés.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :
Mairie de Saint-Raphaël (siège de l'enquête) - Monsieur le commissaire enquêteur - Déclaration de projet Promenade des Bains - 26 place Sadi Carnot - 83700 SAINT-RAPHAËL

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet d'Estérel Côte d'Azur Agglomération <https://esterelecotedazur-agglo.fr>
Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pdb@esterelecotedazur-agglo.fr

Il ne sera pas tenu compte des courriers, mails et autres documents reçus après la fin de l'enquête fixée au 03 novembre 2023 à 15h30.

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Raphaël et en mairie de Fréjus pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

Le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

À l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : au siège d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, en mairie de Fréjus, en mairie de Saint-Raphaël, en Préfecture du Var et sur le site internet d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès d'Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 624, chemin Aurélien (rond-point A.Karr) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence Breus - lbreus@esterelecotedazur-agglo.fr)

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer sur l'opportunité de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L.126-1 du code de l'environnement.



La réserve, Promenade René Coty (83700) SAINT-RAPHAEL.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION DE PROJET
au titre du code de l'environnement

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté communautaire du 08/09/2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration de Projet au titre du Code de l'Environnement pour le projet d'aménagement de la Promenade des Bains, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellec, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boysere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 21/07/2023 de Monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Saint-Raphaël, 26 place Sadi Carnot à Saint-Raphaël.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot (siège de l'enquête),
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf jours fériés
- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé,
 - de 9h à 17h00 (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf les week-ends et jours fériés.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :
Mairie de Saint-Raphaël (siège de l'enquête) - Monsieur le commissaire enquêteur - Déclaration de projet Promenade des Bains - 26 place Sadi Carnot - 83700 SAINT-RAPHAËL

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet d'Estérel Côte d'Azur Agglomération <https://esterelcotedazur-agglo.fr>

Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pdb@esterelcotedazur-agglo.fr

Il ne sera pas tenu compte des courriers, mails et autres documents reçus après la fin de l'enquête fixée au 03 novembre 2023 à 15h30.

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Raphaël et en mairie de Fréjus pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

Le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : au siège d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, en mairie de Fréjus, en mairie de Saint-Raphaël, en Préfecture du Var et sur le site internet d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès d'Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 624, chemin Aurélien (rond-point A.Karr) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence Bréus - l.breus@esterelcotedazur-agglo.fr)

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L.126-1 du code de l'environnement.



Montée d'escaliers Rue Léon Basso à SAINT-RAPHAEL (83700).



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION DE PROJET
au titre du code de l'environnement

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté communautaire du 08/09/2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration de Projet au titre du Code de l'Environnement pour le projet d'aménagement de la Promenade des Bains, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellec, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boysere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 21/07/2023 de Monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Saint-Raphaël, 26 place Sadi Carnot à Saint-Raphaël.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot (siège de l'enquête),
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf jours fériés
- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé,
 - de 9h à 17h00 (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf les week-ends et jours fériés.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :
Mairie de Saint-Raphaël (siège de l'enquête) - Monsieur le commissaire enquêteur - Déclaration de projet Promenade des Bains - 26 place Sadi Carnot - 83700 SAINT-RAPHAËL

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet d'Estérel Côte d'Azur Agglomération <https://esterelecotedazur-agglo.fr>
Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pdb@esterelecotedazur-agglo.fr

Il ne sera pas tenu compte des courriers, mails et autres documents reçus après la fin de l'enquête fixée au 03 novembre 2023 à 15h30.

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Raphaël et en mairie de Fréjus pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

Le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : au siège d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, en mairie de Saint-Raphaël, en Préfecture du Var et sur le site internet d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès d'Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 624, chemin Aurélien (rond-point A.Karr) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence Breus - lbreus@esterelecotedazur-agglo.fr)

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L 126-1 du code de l'environnement.





**Estérel
côte d'azur
AGGLOMÉRATION**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION DE PROJET
au titre du code de l'environnement

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté communautaire du 08/09/2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration de Projet au titre du Code de l'Environnement pour le projet d'aménagement de la Promenade des Bains, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Bramellic, président, et Mme. Doris Spalino et Philippe de Boyere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 21/07/2023 de Monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Saint-Raphaël, 26 place Sadi Carnot à Saint-Raphaël.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la Mairie (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot (siège de l'enquête),
- De 9h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi,
- De 9h à 12h et de 13h30 à 15h30 le vendredi sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30 sauf jours fériés.
- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé, - de 9h à 17h00 sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30 sauf les week-ends et jours fériés.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :
Mairie de Saint-Raphaël (siège de l'enquête) - Monsieur le commissaire enquêteur - Déclaration de projet Promenade des Bains - 26 place Sadi Carnot - 83700 SAINT-RAPHAËL.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet d'Estérel Côte d'Azur Agglomération <https://esterelecotedazur.agglo.fr>. Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquetespub@esterelecotedazur.agglo.fr

Il ne sera pas tenu compte des courriers, mails et autres documents reçus après la fin de l'enquête fixée au 03 novembre 2023 à 15h30.

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de Saint-Raphaël et en mairie de Fréjus pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

Le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : au siège d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, en mairie de Fréjus, en mairie de Saint-Raphaël, en Préfecture de la Mer et sur le site internet d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès d'Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 624, chemin Aurélien (bord-ouest) à Saint CS 50123 - 83701 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence Breus - lbreus@esterelecotedazur.agglo.fr)

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L. 126-1 du code de l'environnement.



Esplanade Delayan à SAINT-RAPHAEL (83700).



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE A LA DECLARATION DE PROJET
au titre du code de l'environnement

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté communautaire du 08/09/2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration de Projet au titre du Code de l'Environnement pour le projet d'aménagement de la Promenade des Bains, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellec, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boysere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 21/07/2023 de Monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Saint-Raphaël, 26 place Sadi Carnot à Saint-Raphaël.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot (siège de l'enquête),
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
 - De 8 h à 12h et de 13h30 à 16h30 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf jours fériés
- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé,
 - de 9h à 17h00 (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf les week-ends et jours fériés.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Raphaël (siège de l'enquête) - Monsieur le commissaire enquêteur - Déclaration de projet Promenade des Bains - 26 place Sadi Carnot - 83700 SAINT-RAPHAËL

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet d'Estérel Côte d'Azur Agglomération <https://esterelcotedazur-agglo.fr>
Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pdb@esterelcotedazur-agglo.fr

Il ne sera pas tenu compte des courriers, mails et autres documents reçus après la fin de l'enquête fixée au 03 novembre 2023 à 15h30.

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Raphaël et en mairie de Fréjus pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

Le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : au siège d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, en mairie de Fréjus, en mairie de Saint-Raphaël, en Préfecture du Var et sur le site internet d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès d'Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 624, chemin Aurélien (rond-point A.Karr) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence Bréus - l.breus@esterelcotedazur-agglo.fr)

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L 126-1 du code de l'environnement.



174 Boulevard Felix Martin à SAINT-RAPHAEL (83700), à côté du square du souvenir français



**Estérel
cote d'azur
AGGLOMERATION**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION DE PROJET
au titre du code de l'environnement

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté communalautaire du 08/09/2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration de Projet au titre du Code de l'Environnement pour le projet d'aménagement de la Promenade des Bains, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Brameliecq, président, et MM. Denis Spagnoli et Philippe de Boyreau, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 21/07/2023 de Monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquêtes) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Saint-Raphaël, 26 place Saïd Carnot à Saint-Raphaël.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Saïd Carnot (siège de l'enquête) ;
- De 9h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi ;
- De 8h à 12h et de 13h30 à 19h30 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf jours fériés ;
- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Fourny ;
- de 9h à 17h00 (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf les week-ends et jours fériés.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :
Mairie de Saint-Raphaël (siège de l'enquête) - Monsieur le commissaire enquêteur - Déclaration de projet Promenade des Bains - 26 place Saïd Carnot - 83700 SAINT-RAPHAËL

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site Internet d'Estérel Côte d'Azur Agglomération <https://esterelcotedazur-agglo.fr>
Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pdb@esterelcotedazur-agglo.fr

Il ne sera pas tenu compte des courriers, mails et autres documents reçus après la fin de l'enquête fixée au 03 novembre 2023 à 15h30.

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Raphaël et en mairie de Fréjus pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

Le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 29 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 02 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête, au siège d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, en mairie de Fréjus, en mairie de Saint-Raphaël, en Préfecture du Var et sur le site Internet d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès d'Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 624, Chemin Aurélien (bord-ouest A10) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence Breus - libre@esterelcotedazur-agglo.fr)

Le conseil communalautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L.126-1 du code de l'environnement.



Estérel
côte d'azur
AGGLOMÉRATION

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION DE PROJET
au titre du code de l'environnement

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté communal du 08/09/2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration de Projet au titre du Code de l'Environnement pour le projet d'aménagement de la Promenade des Bains, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellier, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boysers, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 21/07/2023 de Monsieur le Maire en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Saint-Raphael, 26 place Saïd Carnot à Saint-Raphael.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MIRE (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphael située au 26 place Saïd Carnot (siège de l'enquête).
- De 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
- De 8h à 12h et de 13h30 à 15h30 le vendredi (sauf jours fériés)
- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Fernand, -de 9h à 17h00 (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf les week-ends et jours fériés.

Il ne sera pas tenu compte des courriers, mails et autres documents reçus après la fin de l'enquête fixée au 03 novembre 2023 à 15h30.

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Raphael et en mairie de Fréjus pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

Le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : au siège d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, en mairie de Fréjus, en mairie de Saint-Raphael, en Préfecture de Var et sur le site internet d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès d'Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 624, chemin Aurélien (pont-pont à Kari) CS 50183 - 83707 Saint-Raphael Cedex - (Mme Laurence Bréus - lbr@esterelecoteazur-agglo.fr)

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L.125-1 du code de l'environnement.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :
Mairie de Saint-Raphael (siège de l'enquête) - Monsieur le commissaire enquêteur - Déclaration de projet Promenade des Bains - 26 place Saïd Carnot - 83700 SAINT-RAPHAËL.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet d'Estérel Côte d'Azur Agglomération <https://esterelecoteazur-agglo.fr>
Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pub@esterelecoteazur-agglo.fr

Maire de Saint-Raphael ALBERTINI Commissaire de Justice Associée
REPUBLIQUE FRANÇAISE
SAINT-RAPHAËL (Var)

Le Kiosque au Pont d'Arcole à FREJUS (83600) au 493 Boulevard de la Libération



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION DE PROJET
au titre du code de l'environnement

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté communautaire du 08/09/2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration de Projet au titre du Code de l'Environnement pour le projet d'aménagement de la Promenade des Bains, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellac, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boysere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 21/07/2023 de Monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Saint-Raphaël, 26 place Sadi Carnot à Saint-Raphaël.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot (siège de l'enquête),
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf jours fériés
- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé,
 - de 9h à 17h00 (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf les week-ends et jours fériés.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Raphaël (siège de l'enquête) - Monsieur le commissaire enquêteur - Déclaration de projet Promenade des Bains - 26 place Sadi Carnot - 83700 SAINT-RAPHAËL

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet d'Estérel Côte d'Azur Agglomération <https://esterelcotedazur-agglo.fr>

Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pdb@esterelcotedazur-agglo.fr

Il ne sera pas tenu compte des courriers, mails et autres documents reçus après la fin de l'enquête fixée au 03 novembre 2023 à 15h30.

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Raphaël et en mairie de Fréjus pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

Le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

À l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : au siège d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, en mairie de Fréjus, en mairie de Saint-Raphaël, en Préfecture du Var et sur le site internet d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès d'Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 624, chemin Aurélien (rond-point A.Karr) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence Bréus - l.breus@esterelcotedazur-agglo.fr)

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L.126-1 du code de l'environnement.





ESTÉREL
côte d'azur
AGGLOMÉRATION

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION DE PROJET
au titre du code de l'environnement

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté communautaire du 08/09/2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration de Projet au titre du Code de l'Environnement pour le projet d'aménagement de la Promenade des Bains, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Brameliecq, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boyers, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 21/07/2023 de Monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Saint-Raphaël, 26 place Sadi Carnot à Saint-Raphaël.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MPAe (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot (siège de l'enquête),
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 15h30 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf jours fériés
- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé, de 9h à 17h00 (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf les week-ends et jours fériés.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :
Mairie de Saint-Raphaël (siège de l'enquête) - Monsieur le commissaire enquêteur - Déclaration de projet Promenade des Bains - 26 place Sadi Carnot - 83700 SAINT-RAPHAËL.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet d'Estérel Côte d'Azur Agglomération <https://www.esterelcoteazur-agglo.fr>
Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pdb@esterelcoteazur-agglo.fr

Il ne sera pas tenu compte des courriers, mails et autres documents reçus après la fin de l'enquête fixée au 03 novembre 2023 à 15h30.

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Raphaël et en mairie de Fréjus pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

Le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : au siège d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, en mairie de Fréjus, en mairie de Saint-Raphaël, en Préfecture du Var et sur le site internet d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès d'Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 624, chemin Aurélien (rond-point A.Karr) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence Brius - lbrius@esterelcoteazur-agglo.fr)

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L.126-1 du code de l'environnement.

Ecole de voile au 910 Boulevard d'Alger à FREJUS (83600).



Estérel côte d'azur
AGGLOMERATION

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION DE PROJET
au titre du code de l'environnement

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté communautaire du 08/09/2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration de Projet au titre du Code de l'Environnement pour le projet d'aménagement de la Promenade des Bains, pour une durée de 23 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellac, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boyssier, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 21/07/2023 de Monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Saint-Raphaël, 26 place Sadi Carnot à Saint-Raphaël.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAE (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot (siège de l'enquête) ;
- De 8 h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi ;
- De 8 h à 12h et de 13h30 à 16h30 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 13h30) sauf jours fériés ;
- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigot, de 9h à 17h00 (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 13h30) sauf les week-ends et jours fériés.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la Commission d'enquête, à l'adresse suivante :
Mairie de Saint-Raphaël (siège de l'enquête) - Monsieur le commissaire enquêteur - Déclaration de projet Promenade des Bains - 26 place Sadi Carnot - 83700 SAINT-RAPHAËL.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site Internet d'Estérel Côte d'Azur Agglomération <https://www.estezelcoteazur-agglo.fr>
Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete@estezelcoteazur-agglo.fr

Il ne sera pas tenu compte des courriers, mails et autres documents reçus après la fin de l'enquête fixée au 03 novembre 2023 à 15h30. Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Raphaël et en mairie de Fréjus pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

Le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête, au siège d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, en mairie de Fréjus, en mairie de Saint-Raphaël, en Préfecture du Var et sur le site Internet d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès d'Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 624, chemin Aurélien grand-pont A. Kary CS 50033 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence Bricis - lbri@estezelcoteazur-agglo.fr)

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération a l'honneur de vous adresser, à l'issue de l'enquête, son avis et l'avis de la MRAE (autorité environnementale) conformément à l'article L.126-1 du code de l'environnement.

Police municipale au 34 Boulevard de la libération à FREJUS (83600).



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION DE PROJET
au titre du code de l'environnement

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté communautaire du 08/09/2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration de Projet au titre du Code de l'Environnement pour le projet d'aménagement de la Promenade des Bains, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellac, président, et MM. Denis Spalorny et Philippe de Boysere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 21/07/2023 de Monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Saint-Raphaël, 26 place Sadi Carnot à Saint-Raphaël.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot (siège de l'enquête),
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf jours fériés
- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé,
 - de 9h à 17h00 (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf les week-ends et jours fériés.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :
Mairie de Saint-Raphaël (siège de l'enquête) - Monsieur le commissaire enquêteur - Déclaration de projet Promenade des Bains - 26 place Sadi Carnot - 83700 SAINT-RAPHAËL

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet d'Estérel Côte d'Azur Agglomération <https://esterelecotedazur-agglo.fr>
Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pdb@esterelecotedazur-agglo.fr

Il ne sera pas tenu compte des courriers, mails et autres documents reçus après la fin de l'enquête fixée au 03 novembre 2023 à 15h30.

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Raphaël et en mairie de Fréjus pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

Le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

À l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : au siège d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, en mairie de Fréjus, en mairie de Saint-Raphaël, en Préfecture du Var et sur le site internet d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès d'Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 624, chemin Aurélien (rond-point A.Karr) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence Bréus - lbreus@esterelecotedazur-agglo.fr)

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L. 126-1 du code de l'environnement.



Mairie annexe de Saint-Aygulf à SAINT-AYGULF (83370) Avenue Ancien Leboeuf



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION DE PROJET
au titre du code de l'environnement

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté communautaire du 08/09/2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration de Projet au titre du Code de l'Environnement pour le projet d'aménagement de la Promenade des Bains, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellec, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boysere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 21/07/2023 de Monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Saint-Raphaël, 26 place Sadi Carnot à Saint-Raphaël.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot (siège de l'enquête),
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf jours fériés
- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé,
 - de 9h à 17h00 (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf les week-ends et jours fériés.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Raphaël (siège de l'enquête) - Monsieur le commissaire enquêteur - Déclaration de projet Promenade des Bains - 26 place Sadi Carnot - 83700 SAINT-RAPHAËL

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet d'Estérel Côte d'Azur Agglomération <https://esterelecotedazur-agglo.fr>
Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pdb@esterelecotedazur-agglo.fr

Il ne sera pas tenu compte des courriers, mails et autres documents reçus après la fin de l'enquête fixée au 03 novembre 2023 à 15h30.

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Raphaël et en mairie de Fréjus pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

Le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : au siège d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, en mairie de Fréjus, en mairie de Saint-Raphaël, en Préfecture du Var et sur le site internet d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès d'Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 624 chemin Aurélien (rond-point A.Kari) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - Mme Laurence Bréus - leuse@esterelecotedazur-agglo.fr

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente et se prononcera à l'issue de l'enquête sur l'intérêt général de l'opération conformément aux dispositions de l'article L.126-1 du code de l'environnement.



Estérel Côte d'Azur Agglomération à SAINT-RAPHAEL (83700) au 624 Chemin Aurélien, siège social de mon requérant



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION DE PROJET
au titre du code de l'environnement

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté communautaire du 08/09/2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration de Projet au titre du Code de l'Environnement pour le projet d'aménagement de la Promenade des Bains, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellec, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boysere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 21/07/2023 de Monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Saint-Raphaël, 26 place Sadi Carnot à Saint-Raphaël.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAE (autorité environnementale), et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot (siège de l'enquête),
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf jours fériés
- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé,
 - de 9h à 17h00 (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf les week-ends et jours fériés.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Raphaël (siège de l'enquête) - Monsieur le commissaire enquêteur - Déclaration de projet Promenade des Bains - 26 place Sadi Carnot - 83700 SAINT-RAPHAËL

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet d'Estérel Côte d'Azur Agglomération <https://esterelecotedazur-agglo.fr>
Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pdb@esterelecotedazur-agglo.fr

Il ne sera pas tenu compte des courriers, mails et autres documents reçus après la fin de l'enquête fixée au 03 novembre 2023 à 15h30.

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Raphaël et en mairie de Fréjus pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

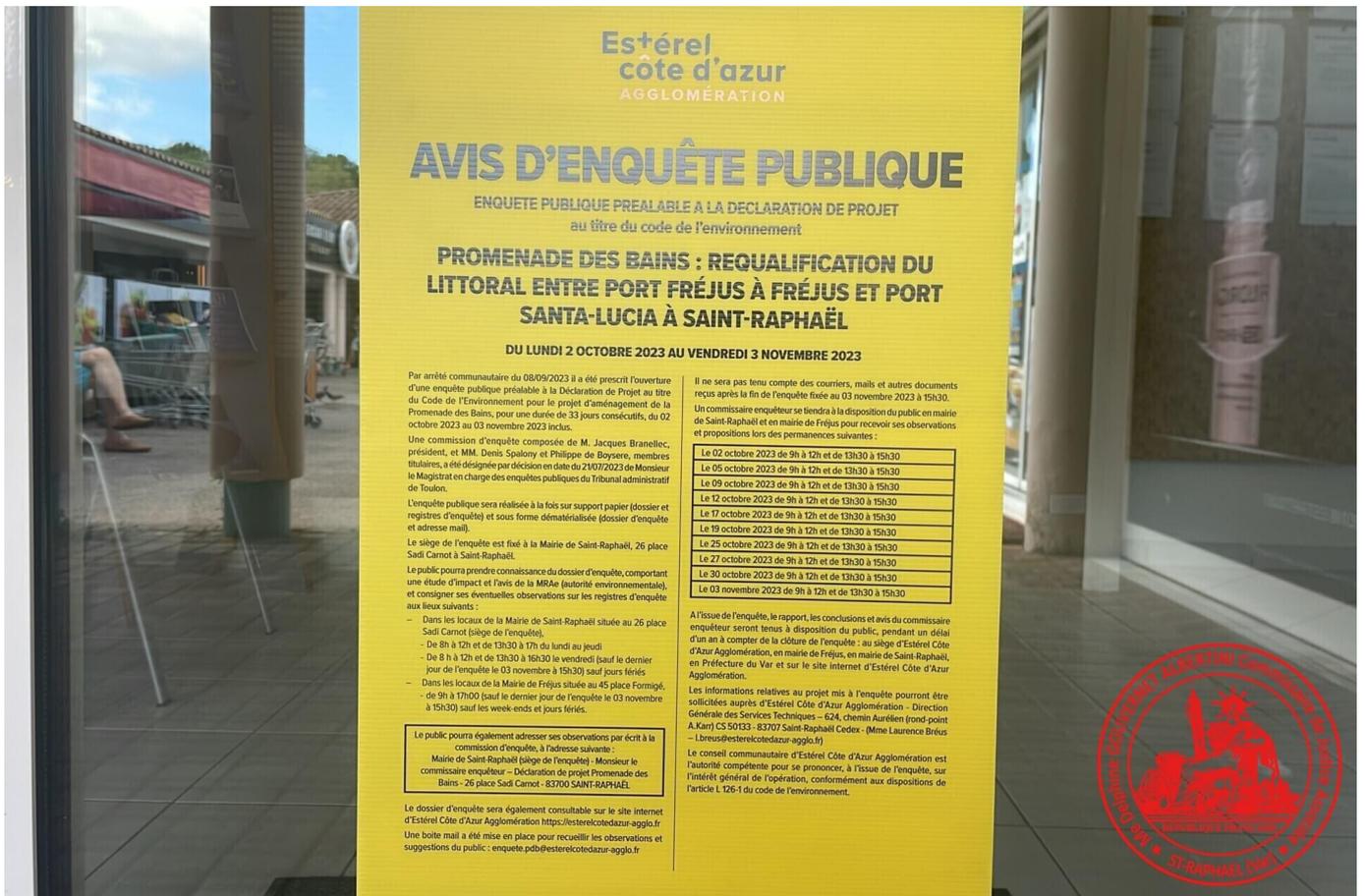
Le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

À l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : au siège d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, en mairie de Fréjus, en mairie de Saint-Raphaël, en Préfecture du Var et sur le site internet d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès d'Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 674, chemin Aurélien (rond-point A.Karr) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence Bréus - l.breus@esterelecotedazur-agglo.fr)

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L 126-1 du code de l'environnement.





De tout ce que dessus, 42 photographies seront annexées au présent acte pour en faire partie intégrante.

Mes constatations étant terminées, je me suis retirée et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

La clerc habilitée aux constats
Camille DEKESEL



La Commissaire de Justice soussignée
Maître Delphine ALBERTINI

